

|  |  |
| --- | --- |
| **Stéphane Travert**           **Ministre de l’Agriculture et de l’Alimentation** | **Frédérique Vidal**    **Ministre de l'Enseignement supérieur,  de la Recherche et de l'Innovation** |

**Communiqué de presse**

**Paris, le 06 février 2018**

———

**Stéphane Travert  et Frédérique Vidal ont signé le contrat d’objectifs et de performance de l’Inra pour la période 2017-2021**

———

Stéphane Travert, ministre de l’Agriculture et de l’Alimentation, Frédérique Vidal, ministre de l’Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l’Innovation, ont signé le 6 février 2018 avec Philippe Mauguin, PDG de l’Inra, le contrat d’objectifs et de performance de l’Institut pour la période 2017-2021. Traduction opérationnelle des priorités scientifiques de l’institut, ce contrat est issu d’un processus d’échanges et de concertations entre l’organisme de recherche et ses ministères de tutelle. Il est décliné en 23 objectifs majeurs, dont la réalisation contribuera à la mise en œuvre des recommandations des Etats généraux de l’alimentation et aux priorités de la Stratégie Nationale  de Recherche.

Le contrat d’objectifs et de performance (COP) s’inscrit pleinement dans les priorités et les ambitions du Gouvernement en matière de recherche et d'innovation telles que définies dans la Stratégie Nationale de Recherche et les États Généraux de l’Alimentation. Il s'appuie sur le document d’orientation [Inra2025](http://2025.inra.fr/) adopté par l’Institut en 2016. Il vise à conforter  sa position d'acteur majeur de la recherche agronomique en France, en Europe et dans le monde. Il porte le projet d’une  agriculture compétitive, respectueuse de l’environnement, des territoires et des ressources naturelles, toujours mieux adaptée aux besoins nutritionnels de l'homme ainsi qu'aux nouvelles utilisations des produits agricoles.

Le COP est la traduction opérationnelle des grands enjeux de recherche en matière agricole, alimentaire et environnementale et des priorités scientifiques de l’Institut. Il s’attache à définir les principales actions qui seront conduites dans un pas de temps de cinq ans et aussi les voies et les moyens scientifiques, techniques et administratifs pour y parvenir.

L’élaboration de ce COP est le fruit de nombreux échanges et réflexions tenus au sein de groupes de travail entre l’Inra et ses ministères de tutelle, durant les mois de janvier à septembre 2017, dont les ministres ont tenu à saluer la qualité.

Ce contrat d’objectifs et de performance fera l’objet d’un bilan annuel partagé avec les ministères de tutelle.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**contact presse**

**Service de presse  de  Stéphane Travert -** Tel : 01 49 55 59 74

cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

**Service communication et presse de Frédérique Vidal – Tel :** 01 55 55 84 24

secretariat.communication@recherche.gouv.fr